

CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL/CN.12/182  
Juin 1950  
ORIGINAL: ESPAGNOL\*

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

Troisieme session

Montevideo (Uruguay)



Y029 S5000090 S

DISCOURS PRONONCE PAR MONSIEUR

JORGE MEJIA PALACIO, REPRESENTANT DU CONSEIL INTER-AMERICAIN  
ECONOMIQUE ET SOCIAL

Monsieur le Président,

Le Conseil inter-américain économique et social, en acceptant l'aimable invitation qui lui a été faite de participer à ses séances, nous a fait l'honneur, au Docteur Amos A. Taylor et à moi, de nous désigner pour le représenter à la troisième session de la Commission économique pour l'Amérique latine; ceci signifie pour nous non seulement que nous aurons le privilège de participer à d'aussi importantes délibérations, mais aussi que nous aurons l'occasion de rencontrer, une fois de plus, d'anciens camarades qu'une admiration commune pour l'Amérique a unis d'amitié.

Dans l'accomplissement de cette tâche, que je sois le premier à transmettre à tous les Membres de cette Assemblée le message de fraternité du Conseil inter-américain économique et social, ainsi que ses meilleurs vœux pour le succès de leurs travaux.

Notre présence ici a une signification très simple, comme celle de tous ceux qui se trouvent réunis autour de cette table.

Le document a été reproduit à New York d'après l'original publié à Montevideo.

Lorsque le Conseil économique et social, par sa Résolution du 11 Août 1947, a choisi dans son sein un Comité spécial chargé d'étudier les facteurs relatifs à la création d'une commission économique pour l'Amérique Latine, dans le cadre de l'Organisation de Nations Unies, il lui a recommandé, entre autres, de consulter les organes intéressés, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Organisation des Nations Unies, et de s'enquérir du point de vue de la 9ème Conférence américaine internationale qui devait se tenir à Bogotá en Janvier 1948. Le Conseil économique et social désirait que la création de cet organe put recevoir l'approbation de tous les pays américains, puisqu'il serait consacré à leur service; il désirait en outre que ses activités ne fissent pas double emploi avec les travaux accomplis depuis longtemps déjà par l'Union Panaméricaine, modèle d'organisation internationale, qui a réalisé vaillamment, depuis soixante ans, aux crises les plus sévères, et qui a vu naître et s'écrouler des organisations apparemment plus robustes, comme la Société des Nations.

Une telle requête semblait presque superflue, car elle était tout à fait conforme au zèle avec lequel les vingt et une républiques américaines ont toujours défendu leur Organisation régionale, formée au cours de plus d'un siècle de contacts permanents, remontant jusqu'à l'historique Congrès de Panamá, convoqué en 1826, à l'instigation de Bolívar; mais surtout parce que le système panaméricain, déjà politiquement mûri par huit Conférences internationales; qui déjà avait voté des règles de droit, destinées à résoudre, par les voies de la con-

ciliation et de la paix, tous les conflits nés au sein des états américains, et qui, dans le domaine militaire, venait de voir ses efforts couronnés par la signature du Pacte Interaméricain de Défense Mutuelle de Rio de Janeiro, appliquait depuis longtemps un programme de coopération économique, d'abord par l'intermédiaire de la Commission Consultative Interaméricaine économique et financière dont les résultats furent si heureux au cours de la deuxième guerre mondiale, et ensuite au moyen du Conseil Interaméricain économique et social, créé par la Conférence Interaméricaine sur les problèmes de la guerre et de la paix, tenu à Mexico, en 1945.

Ce fut le Docteur Alberto Lleras Camargo, Secrétaire actuel de l'Organisation des Etats américains, qui est à présenter à ce Comité spécial les points de vue de l'Organisation régionale, et je crois qu'il conviendrait de rappeler ici quelques passages de son discours ; "Il semble, disait alors M. Lleras Camargo, que le souci des gouvernements américains, tel qu'il a été traduit par la Résolution du Conseil Interaméricain relative à la création d'un Comité spécial pour l'Amérique Latine, soit de ne pas voir les fonctions de ce nouvel organisme faire double emploi avec celles que le Conseil Interaméricain assure et doit assurer. La plupart des gouvernements américains pensent qu'il n'est pas difficile d'éviter ce double emploi, alors que d'autres, la minorité, du reste, trouvent que c'est impossible. Je dirai plus : presque tous les gouvernements américains semblent vouloir attribuer au Comité

spécial pour l'Amérique Latine un rôle spécifique, qui ne saurait être assumé par le Conseil Interaméricain car il consisterait par exemple à définir clairement, après des études serrées, ce qui pourrait être fait pour établir ou rétablir des relations de coopération économique entre l'Amérique Latine et le reste du monde, relations presque toutes arrêtées ou gravement atteintes par la guerre. Quant aux relations de coopération économique entre les pays américains, il semble que personne ne veuille charger de leur examen ou de leur développement aucun nouvel organisme car c'est là, précisément la tâche du Conseil Interaméricain économique et social."

Il disait encore plus loin: Ainsi qu'on le constate en lisant la proposition du Conseil Interaméricain, les gouvernements américains semblent vouloir conserver au système interaméricain ses fonctions régionales, lui garder son autonomie et sa compétence. Tous sont les membres loyaux et enthousiastes des Nations Unies, mais ils sont arrivés à la conclusion, et non pas récemment, mais depuis Chapultepec qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre ces deux organismes et que les travaux de l'un ne chevauchent pas ceux de l'autre. On pouvait penser à première vue, que les gouvernements américains penseraient au sujet de la création de la Commission pour l'Amérique Latine, qu'abondance de biens n'est point nuisible, et que, par conséquent, un nouvel organisme calqué sur celui qui existe déjà ne pourrait faire aucun mal. Mais non. Ils savent très bien que les peuples et les congrès américains se soucient continuellement de ne pas augmenter les dépenses causées par les organisations internationales, pour éviter de leur créer de nouvelles obligations qui, en fin de compte, pourraient devenir préjudiciables à la majorité des gouvernements latino-américains

dont les ressources pour assurer leurs rapports avec le reste du monde ne sont pas illimitées. Cette préoccupation se manifeste aujourd'hui dans le désir constamment exprimé d'éviter le double emploi des activités. Elle peut aussi prendre d'autres formes, comme par exemple certaines réactions contre une bureaucratie excessive, qui contribue à miner gravement le prestige de la Société des Nations. Enfin, si ce prestige venait à être atteint, de telles réactions seraient dirigées contre les organisations elles-mêmes. C'est pourquoi, bien que les gouvernements eux-mêmes ne fassent pas tous les jours des démonstrations de leur zèle en la matière, il est prudent pour les organisations internationales de maintenir une vigilance très sérieuse sur leurs activités, afin de veiller à en réduire les frais, de s'assurer de leur efficacité et du fait que leur rendement vaut bien les efforts financiers qu'ils imposent aux gouvernements".

Et c'est conformément à cette déclaration que le Conseil économique et social, par sa Résolution du 25 Février 1948, décidant la création de la Commission économique pour l'Amérique Latine, stipulait à l'article 8 : "La Commission collaborera avec les organismes compétents du système interaméricain et adoptera les mesures nécessaires à la coordination de ses activités avec celles de ces organismes et, lorsque cela s'avèrera nécessaire, avec celles de la Commission des Antilles, afin d'éviter tout double emploi entre ses propres efforts et ceux des dits organismes. A cette fin, la Commission aura faculté de passer - et essaiera de passer - des accords efficaces avec les organismes compétents du système interaméricain, en ce qui concerne l'étude, tant de concert

que de façon indépendante, ou la solution des problèmes économiques de sa compétence; et aussi pour l'échange le plus complet de l'information nécessaire à la coordination des efforts dans le domaine économique. La Commission invitera l'Union Panaméricaine à désigner un représentant qui assistera, avec un caractère consultatif, aux sessions de la Commission".

La 9ème Conférence internationale américaine, tenue à Bogotá en 1948, approuva ensuite la Résolution X, qui s'énonce comme suit: "La IX Conférence internationale américaine, CONSIDERANT que les fonctions attribuées à la Commission Economique pour l'Amérique Latine, créée par le Conseil Economique et Social des Nations Unies, dans sa séance du 25 Février 1948, sont essentiellement analogues à celles du Conseil Interaméricain économique et social, approuvées par cette Conférence et qu'il importe d'éviter toute duplication dans l'organisation et les tâches de ces deux organismes :DECIDE: Que le Conseil interaméricain économique et social désigne une commission de trois personnes au maximum, qui devra se réunir avec la Commission Economique pour l'Amérique latine, à Santiago du Chili, en juin prochain, pour chercher une formule appropriée au fonctionnement des deux organisations; pour établir l'étendue des champs d'action et les plans généraux de travail, ainsi que les fonctions de liaison entre les deux organismes, afin d'éviter un double emploi dans l'organisation, le personnel et les attributions".

Il ressort, de tout ce qui précède, que non seulement les gouvernements américains mais aussi le Conseil Economique et

Social des N.U., se sont toujours préoccupés d'éviter le chevauchement des fonctions et des efforts entre les organismes internationaux, qu'ils soient de caractère mondial ou régional, et d'assurer entre eux une coopération permanente et un échange salubre d'informations qui permettent aux uns de profiter de l'expérience des autres. Voilà pourquoi le Docteur Taylor, en sa qualité de Secrétaire du Conseil interaméricain économique et social, et moi, en ma qualité de membre de ce Conseil, nous avons aujourd'hui l'honneur de participer à ces délibérations. Nous n'avons d'autre mission que celle de servir de lien entre l'organe régional de l'Organisation des Etats américains, qui s'occupe des problèmes économiques et sociaux du continent, et vous, afin d'atteindre à une plus complète coordination des travaux, en ce qui concerne les deux organisations, en fournissant des informations suffisamment abondantes sur les travaux du Conseil que nous représentons, et en rapportant, plus tard, à ce Conseil un exposé des projets que vous déciderez d'adopter. Ce travail de coordination n'est pas impossible; il l'est encore moins pour ceux qui connaissent l'immense tâche qui reste à accomplir en Amérique, dans le domaine économique et social; et nous nous rendons bien compte de la nécessité qu'il y a de profiter au maximum des maigres ressources dont nous disposons pour une entreprise aussi étendue. Nous nous trouvons en face de vingt et une républiques et d'autres territoires qui n'ont pas seulement des problèmes économiques et sociaux à résoudre entre eux - tâche que nos gouvernements pensent être de la compétence des organismes régionaux qu'ils ont créés - , mais aussi des problèmes sur les

les relations entre le continent et les autres parties du monde, problèmes qui semblent avoir présidé à la création de cette Commission spéciale pour l'Amérique latine. Le Conseil inter-américain économique et social a devant lui un vaste champ d'action qu'il est en train de parcourir soigneusement. Il y a à peine un mois, à Washington, des représentants des vingt et une républiques américaines se réunissaient en session extraordinaire du Conseil, pour approuver un plan régional de coopération technique de grande envergure et pour examiner les études et les projets qui servirent de base de discussion à la Conférence Economique de Buenos Aires, convoquée par la neuvième Conférence internationale américaine de Bogotá. Mais il y a des problèmes de rapports intercontinentaux qui sont davantage du ressort des Nations Unies, comme par exemple l'immigration européenne, l'affluence de capitaux étrangers, les phénomènes monétaires des changes internationaux, l'intensification du commerce avec les autres continents; dans le cadre même de l'assistance technique, le programme régional adopté à Washington ne comprend que les problèmes pour l'étude desquels l'organisation des Etats Américains dispose d'organismes compétents et expérimentés, de telle sorte qu'il en reste de nombreux que les Nations Unies devront étudier elles-mêmes. Nous voyons donc que le champ d'action qui nous est ouvert est large et qu'il est très important de coordonner les efforts et de limiter les responsabilités de chacun, non seulement parce que cela nous a été recommandé par nos gouvernements, mais aussi parce que c'est là l'intérêt de l'Amérique.



La coopération a déjà commencé et a donné les fruits à la suite des efforts faits dans ce but au cours des travaux de la deuxième session tenue à La Havane. Le Conseil Interaméricain économique et social, sur la demande du Secrétariat de la CEPAL, a préparé un rapport global sur l'Uruguay et aussi la partie relative au Mexique, dans l'étude sur le "Financement du Développement Economique", qui va être présentée à cette session. En outre, un des techniciens les plus réputés du Conseil interaméricain économique et social, le docteur Alfonso Rochac, a participé aux travaux du groupe mixte CEPAL-FAO, dans les études qui ont été faites au Salvador, à Costa Rica, au Nicaragua, au Guatemala et au Honduras, en ce qui concerne l'amélioration de la production agricole. C'est le vœu du Conseil interaméricain économique et social que cette coopération puisse s'étendre chaque jour et la CEPAL peut être assurée que, pour notre part, nous ne nous refuserons jamais à cette coopération, chaque fois qu'il sera en notre pouvoir de la mettre en pratique.

Il semble à notre avis, qu'il soit nécessaire d'étendre l'information entre les deux Secrétariats. Il ne s'agit pas, en effet, d'attendre, comme on l'a fait jusqu'à présent, que les études soient terminées et approuvées définitivement, pour les échanger de part et d'autre, mais, au contraire, il faudrait que l'une et l'autre de ces organisations soient constamment informées du processus de préparation de ces études, ce qui leur permettra de faire les observations nécessaires

et de fournir des renseignements pour en compléter le contenu. Je propose entre autres choses, que cet échange s'effectue au moins tous les deux mois, ce qui faciliterait les contacts et rendrait plus étroite la liaison entre les deux Secrétariats.

Le Conseil économique et Social, conformément à l'article 16 de la Résolution du 25 Février 1948, devra faire, l'année prochaine, une révision des travaux de cette Commission, afin de décider si elle devra ou non subsister et, au cas où l'on ~~sidérait~~ de la faire continuer, quelles seraient les modifications à apporter à ses fonctions. C'est là une question qui revient en entier à cet organe des Nations-Unies et, dans le cadre de cette institution, aux pays qui représentent l'Amérique latine et tous nos gouvernements membres de l'organisation mondiale. C'est pourquoi la troisième session est si importante, car on peut dire que d'elle dépend complètement le sort de la Commission. En effet, de même qu'un manque de résultats concrets suffirait à la faire disparaître, une trop grande limitation de ses fonctions, que les Gouvernements d'Amérique qui mettent un soin tout spécial à conserver l'autonomie de leurs systèmes régionaux cherchent à éviter, pourrait créer une atmosphère adverse sinon entre tous ces organismes, du moins entre bon nombre d'entre eux. Il semble donc que la résolution que le Conseil adoptera à ce sujet dépendra en grande partie de la manière selon laquelle cette réunion sera menée et des résultats qui seront atteints.

Le Conseil interaméricain économique et social n'a pas été consulté par nos gouvernements à ce sujet et il n'est pas

non plus de sa compétence de résoudre la question. Mais il considère que- et laissez-moi <sup>dire</sup> qu'il est bon que l'on commence à le savoir - que cette Commission subsiste, ou qu'elle soit supprimée, les Nations Unies devront veiller à l'exécution des travaux entrepris par elle et à la poursuite des activités pour lesquelles elle a été créée et devront également continuer à consacrer une partie de leur budget au financement de cette tâche. Cette contribution est nécessaire au progrès de l'Amérique latine; elle ne représente, du reste, qu'une bien légère compensation des sommes qui, dans le budget général, sont dépensées sur d'autres continents pour le maintien de la paix, ce qui n'a jamais été le cas pour l'Amérique latine, qui a su vivre unie, dans la garantie de ses traités et de ses organismes régionaux, dont l'activité et l'efficacité est prouvée et ne peut aujourd'hui être discutée par personne.

Comme le disait Son Excellence le Ministre des Affaires **Etrangères** de l'Uruguay, dans le discours qu'il prononçait hier le rôle de la CEPAL est de faire à l'économie latino-américaine la place qui lui revient au sein de l'économie mondiale. Et c'est précisément au Conseil interaméricain économique et social qu'il appartient de donner à cette économie par les voies de la coopération inter-continentale la structure interne qui lui est nécessaire, de jeter les bases qui, sans se confondre avec l'édifice, l'équilibreront et la prépareront pour le rôle qu'il est appelé à jouer. Travaillons donc à la construction de cet équilibre, avec une pleine connaissance de nos responsabilités, pour le bien-être économique et social de l'Amérique.